



LIGUE D'AUVERGNE D'ESCRIME

Correspondance

à adresser à : Gérard DULIN
23 RUE J.PH. RAMEAU
63800 COURNON
☎/Fax 04.73.77.75.83
gdulin@wanadoo.fr

COURNON LE 07 septembre 2011

COMPTE RENDU REUNION COMITE DIRECTEUR DU 05 SEPTEMBRE 2011 A ISSOIRE

■ **CLUBS Présents :**

- ISSOIRE (M.DUPOUY - Me. JACQUET) - CHAMPEIX (Mme. BELLANGER, Me. BELLANGER) – STADE CLERMONTOIS (Mme. ESNAULT – M. CHOY) – MONTLUCON (MM. JULIEN, Mme. LEPELTIER , Mme. NARGEOLLET) — VOLVIC (M. VANNEREAU) – VILLEFRANCHE / ALLIER (M. FERRANDON) – AURILLAC (M.FREYSSINIER).

■ **Membres des Comites départementaux :**

- ALLIER (M. JULIEN) – M. FREYSSINIER A.

• **Membres du Comité directeur :**

- Mme. ESNAULT– M. CHOY - M. FERRANDON – M.PITOT – Me BELLANGER - M. DULIN –

Excusés. Mme. DUBREUIL – Mme. VANNEREAU – Mme. PONCET - M.GUILLOT – Mme DUREISSEIX

- Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du comité directeur du 06 JUIN 2011.

- **REGLEMENT CLASSEMENT REGIONAUX**
 - ❖ Apres mises à jour il sera mis sur le site de la ligue.
 - ❖ Quotas en commun on attend une décision de la F.F.E.

- **CALENDRIER**
 - ❖ Tournoi fleuret, épée à VILLEFRANCHE D'ALLIER les 17 et 18 décembre 2011.
 - SAMEDI 17 : minimes au fleuret et à l'épée ---- pupilles au fleuret
 - DIMANCHE 18 : benjamins et cadets au fleuret et à l'épée

- **COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE**
 - ❖ VOIR COMPTE RENDU DE Me. JACQUET Hervé EN PIECE JOINTE

- **ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE**
 - ❖ Le club de SAINT FLOUR étant l'organisateur nous attendons l'adresse exacte de la part de ce club afin de la communiquer aux différents clubs de la ligue.

- **COMPTE RENDU DES A.G. CLUBS ET COMITES**
 - ❖ Sauf erreur de notre part ou envoi en cours, de nombreux clubs n'ont pas encore fait parvenir les comptes rendus de leur assemblée générale ainsi que leur bilan financier.(MOULINS, BRESSOLE, VIVHY, AURILLAC, MONTLUCON, MONTSALVY, SAINT FLOUR, CRAPONNE, MONISTROL, Ste SIGOLENE, CLERMONT FD, COURNON, CHAMALIERES, ISSOIRE)
 - ❖ Un petit rappel, sans compte rendu d'assemblée générale des clubs, ceux-ci ne pourront pas voter à l'assemblée générale de la ligue. Les clubs qui feront leur A.G. après le 1^{er} octobre doivent également faire une A.G. électorale, ce sont les nouveaux élus qui voteront pour l'A.G. des comités et de la ligue en 2012.
 - ❖ Les comités départementaux doivent mettre leurs statuts à jour, l'ont fait à ce jour le CDE 15 et le CDE 63, les autres comités départementaux ne nous ayant rien fait parvenir à ce jour

- **POINT DU TRESORIER**
 - ❖ M. MOLLE étant absent et excusé pas de point sur les finances

- **QUESTIONS DIVERSES.**
 - ❖ BLASONS BLEUS :
 - afin d'organiser un regroupement pas département les comités départementaux devront fixer une date si possible avant le 05 NOVEMBRE 2011.
 - Pour l'examen du blason bleu il faut avoir pratiqué 1 an d'escrime, donc avoir les blasons jaunes et rouges.

- ❖ Une convention pédagogique doit être faite pour les clubs de ST FLOUR et CRAPONNE/ARZON, malgré nos rappels nous n'avons pas réussi à les obtenir en 2010/2011, c'est une obligation fédérale.
- ❖ Le 10 septembre 2011, les maîtres d'armes et les diplômés fédéraux responsables de club sont invités au C.R.O.S pour une réunion avec Me.SIRVEN de la F.F.E, concernant les formations et les nouveaux diplômés, une convocation leur a été envoyée, leurs frais étant pris en charge par la ligue (le covoyage n'étant pas interdit). Il est dommage que tous ne puissent pas y assister. Les modifications des nouvelles formations les concernant en premier.
- ❖ La F.F.E. envisage une enquête avec déplacement de M.PEETERS dans les ligues pour établir des actions de développement réalisées avec le concours de l'état. Il nous est demandé deux ou trois dates ou un maximum de personnes concernées pourraient être présentes. Un samedi matin semble le mieux convenir.
- ❖ Nous envoyer vos suggestions de date en fonction du calendrier.

❖ **PROJET SABRE DE Me. FREYSSINIER**

- Le président rappelle que la ligue prend en charge uniquement les stages qu'elle organise et dans des lieux d'hébergement agréés par la jeunesse et sports avec l'encadrement qu'elle choisi en fonction de la composition de l'ETR en cours. Les conventions en cours doivent être respectées pour l'attribution des subventions. Me FREYSSINIER devra représenter son projet au prochain président de ligue après définition de la nouvelle politique fédérale et régionale, pour l'instant nous resterons sur la politique actuelle.

Bonne saison à tous

Le secrétaire

Le Président

Réunion Ligue – rapport CRA

- 1) Rappel JNA → première session : samedi 24 septembre 2011, deuxième session : samedi 23 juin 2012.
- 2) Arbitrage national → trois candidats à l'épée représenteront la Ligue d'Auvergne :
Me Mir Roger (Stade Clermontois), Mme Glanowski (Vichy), Sydney Jay (Montluçon, prochainement Stade-Clermontois).
La convocation du stage national pour les candidats qui auront au moins 28 et plus sur 35 se fera les samedi 22 octobre et dimanche 23 octobre 2011 au CHEOPS de Limoges.
- 3) Un arbitre régional de la ligue d'Auvergne a participé au stage « jeune arbitre » de Vichy au mois d'août → Taussat Armand (Moulins).
- 4) Le QCM départemental du Puy-de Dôme aura lieu à 14h30 au CROS à Clermont-Ferrand et il est demandé aux intéressés de remplir le coupon réponse qui a été envoyé aux présidents des clubs et Maître d'Armes et le retourner à Me Ndiaye le Président du CDA.
- 5) Le QCM régional et national pour le Puy-de-Dôme aura lieu à 15h30 au CROS à Clermont-Ferrand, il est également demandé aux intéressés de renvoyer le coupon réponse à Me Jacquet le Président de la CRA.
- 6) Les stages arbitres régionaux se dérouleront le jeudi 27 octobre 2011 à Vichy et le jeudi 12 avril 2012 également à Vichy.
- 7) Rappel règlement sportif :

Le simple sur classement n'est plus autorisé en pupilles et n'est donc autorisé qu'à partir de la catégorie « Benjamins ».

L'utilisation de la poignée orthopédique est étendue à la catégorie « Benjamins » (voir p10 et 11).

Arbitre national : 60€ en catégorie A et 50€ en catégorie B.
- 8) Principe de la licence double (voir p94)

Permettre à des escrimeurs isolés dans des clubs de se constituer une équipe tout en conservant leur licence individuelle dans leur club d'origine.

Ce dispositif est réservé aux catégories : « Cadets, Juniors et Séniors ».

Conditions d'obtention : Accord du président du club ou l'escrimeur est licencié et du président du club ou doit se constituer l'équipe.

Proximité géographique : Doit se retrouver dans la même ligue, ou dont le club situé dans une ligue est distant de 25km à vol d'oiseau du club d'accueil.

Procédure : La demande qui doit être déposée à la ligue du club d'accueil, munie de l'accord du président du club d'origine au plus tard le 31 décembre de l'année sportive pour transmission à la FFE. La ligue d'accueil transmet ensuite le dossier à la fédération qui après de la commission des mutations, valide ou non.

- 9) Rappel : la bavette conductrice du masque au fleuret est devenue obligatoire depuis le premier septembre 2010 sur les épreuves fédérales pour l'ensemble des catégories « Cadets, Juniors, séniors et vétérans ».

- 10) Rappel règlement régional (voir page 9), article 7.1.1 Compétitions individuelles : les clubs devront résoudre le problème posé par le règlement national, s'ils sont dans l'indisponibilité de proposer un arbitre ils pourront faire appel à des arbitres en formation régionale.

